



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

**Commission d'Appel « Affaires Générales »
Du Lundi 02 Mars 2026**

Président de séance : Mr CORNIAUX Michel

Membres : MM. BECRET Jean Marie - BERIOT Patrice

Mail de l'US CHAUNY en date du 06 Février 2026

Appel de l'US CHAUNY à une décision de la Commission Juridique du 02 Octobre 2025.

Appel de l'US CHAUNY à une décision de la Commission Juridique du 27 Novembre 2025

Appel de l'US CHAUNY à une décision de la Commission des compétitions Jeunes du 23 Décembre 2025,
publié le 10 Janvier 2026

Ces appels ayant été formulés par mail en date du 23 Février 2026

La Commission

Décide :

- De rejeter les Appels de l'US CHAUNY, ceux-ci étant hors délais (Article 190 des RG)
- De débiter les droits administratifs de 50 € à la charge du club de l'US CHAUNY

La présente décision peut être frappée d'appel auprès de la commission régionale d'appel affaires générales de la Ligue de Football des Hauts de France : mail fmuylle@lfhf.fff.fr dans un délai de 7 jours à compter de sa publication sur le site officiel du District Aisne de Football.

Le Président de Séance : Michel CORNIAUX
Le Secrétaire : Jean-Marie BECRET